Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026006-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.006

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Convention pluriannuelle avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN – Signature d'un avenant n° 02

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux finances.

Monsieur LEGOURD rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2024.057 du 30 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le partenariat avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN (CKCPR) pour la mise en place d'un point location nautique de canoës kayaks sur le site de la Courbe durant la période estivale et a autorisé la signature d'une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

La Région Bretagne et les Canaux de Bretagne ayant décidé de réaliser des travaux de réhabilitation du barrage du Boël, l'activité nautique sur le site de la Courbe n'a pu se dérouler que sur le mois d'août en 2025.

Par délibération n° 2025.059 du 17 juin 2025, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN, afin d'acter une période de location, pour la saison 2025, limitée au seul mois d'août et le versement au CKCPR d'une somme de 3 500.00 €, en lieu et place des 5 700.00 €, prévus dans la convention initiale pour couvrir les frais du CKCPR pour le mois d'août 2025.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026006-DE

La répartition des recettes restait établie comme décrit dans la convention initiale, à savoir 60% pour la Mairie de BOURG-DES-COMPTES et 40% pour le CKCPR, avec cependant la possibilité d'une clause de revoyure dans le cadre spécifique de 2025.

Au terme de cet exposé,
Considérant la spécificité de l'activité de location en 2025,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 1er décembre 2025,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la modification de la répartition des recettes, pour l'année 2025, à savoir 40% pour la Mairie de BOURG-DES-COMPTES et 60% pour le CKCPR.
- De l'autoriser à signer l'avenant n° 02 à la convention pluriannuelle avec le Canoë Kayak Club de PONT-REAN, actant cette modification de la répartition des recettes pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr